

Arrêté n° 2024 – 39C

ARRETE  
VIREMENT DE CREDIT (fongibilité) n°1 BUDGET COMMERCE

Le Maire de Thue et Mue ;

Vu la délibération n° 2024-016 donnant délégation au Maire pour procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section au taux de 7,5% (fongibilité),

Considérant le budget primitif 2024 du budget annexe « COMMERCES » et le besoin au chapitre 67.

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

Il est procédé au virement de crédit au budget primitif annexe « COMMERCES » de 2024 comme suit :

Chapitre 011 : article 615228 « autre bâtiments » : -67,00 €

Chapitre 67 : article 673 « titres annulés (sur exercice antérieurs) » : + 67,00 €

Fait à THUE ET MUE, le 22 avril 2024

Le maire,  
Michel LAFONT

